



COMMUNE D'ALLAMAN

RAPPORT DE GESTION

ET COMPTES 2018





PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2019

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES

ANNEE 2018

Au Conseil général,
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité à l'honneur de vous présenter son Rapport de Gestion pour l'année 2018 et de soumettre à votre approbation les Comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2018.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 46 fois en séance ordinaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Madame Sandrine Verardo	Vice-Syndique
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale
Monsieur Michel Gfeller	Municipal

REPARTITION DES DICASTERES du 1 janvier au 31 décembre 2018

Administration générale / Personnel communal
Finances / Assurances
Police
Communication
Location Grande Salle et Salle du Four
Refuge intercommunal

M. Patrick Guex
Syndic

Ecoles
Affaires sociales
ARASMAC
ASSAGIE
Eclairage public
Routes et signalisation routière

Mme Sandrine Verardo
Vice-Syndique

SDIS Etraz-Région
Protection civile ORPC
Domaines / Vignobles / Forêts
Port à sec de la Pêcherie
Plage / Camping
Eglise / Cimetière

M. Michel Gfeller

Police des constructions
Bâtiments communaux
Aménagement du territoire
PAC Littoral Parc
Digue

Mme Marcela Martin

STEP / STAP / Réservoir
PGEE / PDDE
Réseau d'eau et égouts / Bornes hydrantes
Canalisations – EC et EU
Déchetterie / Déchets urbains
Energies renouvelables / Développement durable

M. Dominique Streit

CONSEIL GENERAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT DES ACTIVITES 2018

4 CG **Dates** : 26 mars / 18 juin / 1^{er} octobre / 10 décembre

7 Préavis ont été présentés :

- 1/2018 Rapport de Gestion et présentation des Comptes 2017
- 2/2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019
- 3/2018 Demande de crédit en vue de l'aménagement de l'Entrée Nord du Village d'Allaman
- 4/2018 Relatif à une demande de crédit pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées à la Petite Rue, et réfection de la chaussée
- 5/2018 Budget 2019
- 6/2018 Relatif à la modification des statuts du SIDERE
- 7/2018 Relatif à un crédit d'étude en vue de la planification et estimation des coûts de rénovation de la Grande Salle

MANIFESTATIONS

Le 15 février s'est déroulé le traditionnel repas du personnel communal qui a eu lieu au restaurant Le Chasseur à Allaman. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de participants qui ont passé une soirée conviviale et animée.

Le 3 mai dans la salle de la Grande Ecole, la Municipalité, en collaboration avec le Président du Conseil général, a organisé la manifestation des Jeunes Citoyens et des Nouveaux Habitants d'Allaman. Cet événement a permis aux autorités de présenter le village et les membres des organes exécutif et législatif. Le responsable du SDIS Etraz-Région ainsi que les représentants de 2 sociétés locales, l'ADABLA (Association Des Amis du Bord du Lac à Allaman) et la société de Tir, ont aussi pu présenter et expliquer les activités qu'elles exercent dans notre commune. La manifestation s'est terminée par la remise d'un prix sous forme d'un bon-cadeau à chaque participant, lui permettant de découvrir une activité présente dans notre village comme par exemple un restaurant, une cave de vigneron, un commerce, autres.

Le 28 juin, la remise du vin de la Commune d'Allaman s'est déroulée devant les locaux du Contrôle des habitants avec la continuation de la nouveauté mise en place en 2017, à savoir la vente de verres gravés avec l'écusson de la commune.

Le 11 juillet, nous avons remercié les « porteurs » de la commune, à savoir des personnes qui se mettent au service lors d'enterrements se déroulant dans notre église, par un repas au restaurant Le Chasseur à Allaman.

Organisée par la Municipalité, la Fête Nationale s'est à nouveau déroulée le 31 juillet sous une tente dressée au bord du lac, avec un repas chaud convivial et une animation musicale joyeusement orchestrée par le groupe « Les Tuaz », deux frères ayant revêtu leur costume savoyard, et au son des accordéons. Les personnes présentes se sont activées pour lancer une centaine de lanternes thaïlandaises qui ont à nouveau eu un très bel effet dans le ciel étoilé. Le feu traditionnel, avec au préalable un cortège de lampions menant enfants et adultes au lieu prévu, s'est déroulé sous l'œil avisé des pompiers présents sur site pendant toute la manifestation. En fin de soirée, le loto du 31 juillet (nouvelle animation) s'est déroulé dans une ambiance fort joyeuse !

Le 9 septembre, le Semi-Marathon de la Côte a traversé notre village et les habitants ont été conviés au stand « café-croissant » tenu par l'employé communal et des municipaux avant de voir passer les coureurs. Cet événement s'est déroulé sur le parvis de l'église, dans une ambiance conviviale et agrémentée par l'orgue de barbarie habilement joué par M. Jean-Claude Pion.

Le 12 septembre, la sortie des Aînés a eu pour premier objectif un petit-déjeuner à la Vue des Alpes. S'en est suivie une balade en calèches tirées par de vaillants chevaux jusqu'à un magnifique point de vue sur le Doubs. Les participants ont ensuite partagé sur place un apéritif et un repas dans le restaurant du relais des chevaux avec une cuisine typiquement locale. Le groupe s'est ensuite déplacé à pieds jusqu'à la chute du Saut-du-Doubs qui malheureusement était à sec en raison de la forte sécheresse, fait extrêmement rare. Nous avons ensuite embarqué sur le bateau local pour une descente du Doubs sous un soleil magnifique, et avons pu observer des paysages inattendus en raison du très bas niveau de l'eau. La journée s'est terminée par un apéro dans la région du Locle avant le retour des aînés à Allaman.

C'est dans l'après-midi du samedi 15 décembre que le Père Noël, accompagné de ses aides et de son âne, avait pour sa visite coutumière donné rendez-vous aux Allamanais sur le parvis de l'Eglise. Il est à relever que notre employé communal, accompagné de son épouse, avaient tout organisé : des braseros pour réchauffer l'atmosphère, le goûter pour les enfants et l'apéro pour les parents présents. Une dizaine d'enfants ont récité leur poésie de Noël ou ont chanté en présence d'une vingtaine d'adultes.

La population a été conviée au Noël à l'église le dimanche 16 décembre en fin de journée. Ceci fut une première car le Pasteur était absent. C'est un groupe de dames volontaires qui a organisé, avec l'appui de la municipalité, ce Noël un peu spécial et qui s'est vu doté de plusieurs animations. A commencer par un culte avec un conte de Noël, suivi à l'extérieur par la découverte de la fenêtre de l'Avant décorée aux abords de la Grande Ecole. Tout ceci a été agrémenté par un vin chaud servi sur le parvis de l'Eglise. Ensuite, M. Jean-Claude Pion, au son de son orgue de barbarie, a attiré toute la population dans la salle de la Grande Ecole pour un magnifique apéritif de Noël. Un grand Merci aux dames organisatrices pour leur belle initiative.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

Entrée Nord du Village

Le 21 mars 2017, une présentation publique du projet « Entrée Nord du Village » a eu lieu dans la salle de la Grande Ecole. L'entrée Nord du village a été revue avec l'idée de créer un parking (sur le terrain de l'abri PC), un abri bus pour les enfants qui vont à l'école ainsi qu'une place de jeu, et d'aménager la place de la Croix. Le 10 décembre 2018, le préavis a été présenté au Conseil général qui a accepté la 1^{ère} étape de modification de l'Entrée Nord du Village, à savoir le projet initial sans la place de jeu et l'aménagement de la Place de la Croix qui feront l'objet d'une 2^{ème} étape à présenter au Conseil général.

Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

Un règlement de stationnement a été élaboré en parallèle du projet Entrée Nord du Village avec l'appui de la commission « CoParc » formée de membres du Conseil général. Ce règlement validé par la Municipalité après consultation de la commission « CoParc » a été adopté par le Département des institutions et de la sécurité en date du 1^{er} juin 2018, et qui a d'autre part confirmé que ce règlement était de compétence municipale. Ce règlement qui gèrera l'ensemble des places de parc sises sur le territoire communal sera mis en vigueur en 2019, au début du 2^{ème} trimestre. Particularité pour les Allamanais, à savoir la possibilité d'acquérir un macaron qui autorise le stationnement sur les différents parkings de la Commune et selon un tarif défini. Tous les panneaux de stationnement ont été revus et seront posés sur les différents parkings avec des horaires de parcage spécifiques, à l'exception du nouveau macaron.

Réfection des conduites EC/EU selon le plan PGEE de la commune

En parallèle du projet Entrée Nord du Village, un préavis a été accepté lors du Conseil général du 10 décembre 2018 dans le cadre de la réfection des conduites dans la Petite Rue. En effet, avec la 2^{ème} étape de l'aménagement du parking de la Croix en vue il faut profiter de revoir les conduites de la Petite Rue avec contrôle des entrées des maisons bâties, et aussi y mettre des tuyaux en vue de l'installation de la fibre optique, etc.

Crédit d'étude en vue de la rénovation de la Grande Salle

Lors du Conseil général du 10 décembre 2018, un préavis pour un crédit d'étude a été accepté en vue de la rénovation de la Grande Salle. En effet, l'accessibilité à la Grande Salle (porte d'entrée exposée à l'extérieure) est à revoir, tout comme le « problème » de perte de chaleur constatée lors des locations, du fait que la porte principale reste ouverte. Autre élément important à revoir, le parking de la Grande Salle avec le chemin piétonnier utilisé par les personnes qui se rendent aux centres commerciaux.

PPA Dézaley-Est

En 2017 et 2018, la municipalité a rencontré à différentes reprises les concepteurs du projet avec pour but le respect du PPA existant. Ce dossier est en cours de traitement par la municipalité, les architectes et la propriétaire du terrain.

REPRESENTATION (inaugurations et manifestations)

- 31.1.2018 Séance de l'ARCAM, arrondissement 1
- 07.2.2018 Rapport d'activités 2017 du SDIS Etraz-Région
- 31.5.2018 10 ans du District de Morges avec Mme La Préfète Andrea Arn
- 05.06.2018 Présentation publique par les CFF des travaux et mise aux normes de la gare
- 08.06.2018 Réception en l'honneur de la nomination du Brigadier Charrière
- 09.6.2018 UCV à Bavois
- 19.6.2018 AG du Centre Aquatique Région Morges SA
- 19.06.2018 Visite à Madame Rambaud à l'occasion de ses 90 ans
- 21.8.2018 IKEA Aubonne, soirée des écrevisses
- 23.08.2018 Exposition Aubonnoise
- 22.09.2018 Fête du raisin à Féchy
- 26.9.2018 Vente aux enchères du Château d'Allaman

- 29.09.2018 Inauguration du nouveau collège de Gimel
- 04.10.2018 AG du FC Allaman
- 31.10.2018 Participation à l'Assemblée générale de l'ADABLA
- 02.11.2018 Inauguration du nouveau Centre des Jeunes d'Aubonne
- 08.11.2018 Séance du Codir et invitation des 3 municipalités au Refuge Les 3.com
- 15.12.2018 Tournée du père Noël sur le parvis de l'Eglise
- 16.12.2018 Noël à l'Eglise sur l'initiative d'un groupe de dames et en l'absence du pasteur

FAITS MARQUANTS

En 2018, le plan CANICULE a été activé par deux fois. La Vice-Syndique (remplaçant le Syndic) a appelé toutes les personnes concernées dans le but d'avoir un contact par téléphone et de rappeler les règles essentielles en cas de grosse chaleur. Elle a reçu un excellent accueil de la part des habitants lors des échanges téléphoniques.

La visite annuelle de la Préfète Madame Andrea Arn a été fixée en 2019, en raison du grand nombre de communes dans le district de Morges, soit 62, et du fait que la Préfète soit seule pour effectuer toutes les visites et contrôles des communes.

En 2017, la Municipalité a agrandi son patrimoine par l'acquisition d'un bien immobilier se situant près de la Gare d'Allaman. Cette opportunité a été validée par le Conseil général lors de la séance du 23 octobre 2017. Cette maison individuelle est louée, ce qui est intéressant pour la commune sur le plan financier. Ce n'est qu'en juin 2018 que la Commune est devenue propriétaire du bienfonds, ce qui ressort dans les comptes concernant les locations.

POLICE

Suite à la réforme policière, un contrat de collaboration a été mis en place avec la Commune d'Aubonne pour les services d'un ASP (Assistant de Sécurité Publique) dans le but d'effectuer diverses tâches comme le contrôle des parkings. Cette activité est largement confirmée au regard du nombre d'amendes d'ordre établies par l'ASP, surtout dans le quartier du Café de la Gare. Il est à relever que le bénéfice généré par les amendes d'ordre, après règlement des frais de l'ASP et administratifs, revient entièrement à la Commune. Le montant net en 2018 n'est pas négligeable.

EMPLOYE COMMUNAL

Notre employé communal, M. Jean-David Piguet, est la personne que vous croiserez dans les multiples recoins de la commune, du bord du lac à la Grande Salle, ou au giratoire à l'entrée de la commune. Il habite dans l'appartement de fonction mis à disposition pour ce poste. Il accomplit un travail conséquent et toujours dans la bonne humeur. Depuis janvier 2016, il est appuyé dans ses activités par son épouse, Mme Véronique Piguet. Nous avons la chance d'avoir un employé communal qui est toujours volontaire et partant pour l'organisation des manifestations dans notre commune. Son épouse est toujours présente afin de l'épauler dans divers préparatifs. Ceci est très apprécié, tant en interne que par les citoyennes et citoyens d'Allaman.

GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE

Nous avons mis sur pied des contrats d'entretien (chauffage au sol, ventilation) dans le but de garantir l'utilisation des locaux dans les meilleures conditions possibles.

D'autre part, nous avons aussi mis en place dans le foyer une paroi amovible qui permet de garantir un accès délimité à la Grande Salle, tout en permettant simultanément d'utiliser le foyer sans perturber les différentes manifestations. Une attention particulière a été portée à la consommation électrique de la Grande Salle, ce qui nous a amenés à modifier les projecteurs sur la scène. Le changement de toutes les ampoules du plafond avec une solution innovante est prévu début 2019. Ces éléments garantissent ainsi une baisse de consommation appréciée lors des locations et de l'utilisation de la Grande Salle.

En dernier ressort, la sonorisation a été changée avec du matériel performant (micros sans fils) permettant une utilisation adéquate des lieux lors des conseils généraux et autres manifestations. Les micros sans fils ont été adaptés en 2018 afin de répondre aux normes exigées par le Canton. Depuis le 1^{er} novembre 2013, M. et Mme Cadente ont repris l'exploitation de l'établissement en tant que gérants. Ces derniers ont effectué des travaux à l'intérieur du café et dans le foyer afin de donner une nouvelle atmosphère aux locaux. Ces travaux sont maintenant terminés. Là aussi, la municipalité a effectué des contrôles afin de garantir le respect des normes incendies dans ces nouveaux locaux.

LOCATION DE SALLES : GRANDE SALLE (Gare) et SALLE DU FOUR

Vu la situation stratégique de la Grande Salle, la Municipalité a décidé de mieux rentabiliser cette dernière en augmentant la location des activités commerciales et privées. L'agenda tient compte aussi de nos sociétés locales et des Conseils généraux. Une forte demande pour ces locaux a à nouveau été constatée. Il est également à relever que la tendance conjoncturelle est marquée par l'activité commerciale et ceci depuis 2 ans, avec un effet de baisse sur les ventes de détail. A noter également, et seulement pour la Grande Salle, qu'un contrat de location a été établi pour toutes les manifestations.

La Salle du Four est utilisée par nos sociétés locales, elle est également mise à disposition des commissions (gestion, finance ou autre). Les habitants d'Allaman qui désirent organiser des manifestations au Four peuvent le faire, mais dans un cadre restreint. De ce fait, nous ne manquons pas de diriger les personnes intéressées sur le nouveau Refuge intercommunal appelé Les 3.com.

REFUGE FORESTIER INTERCOMMUNAL Les 3.com – ALLAMAN – BOUGY-VILLARS – FECHY

Le Refuge intercommunal, situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. Un système de location a été mis en place pour vous permettre de le louer, soit par le site Internet de la Commune d'Allaman ou celui de la Commune de Féchy. A la suite de chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Les toilettes sèches installées à l'extérieur du refuge fonctionnent très bien. Les toilettes « usuelles » sont ainsi réservées aux personnes à mobilité réduite, comme initialement prévu.

Les 3 tables extérieures et bancs en bois massif faits sur mesure ont été offerts par les trois communes. A la belle saison, il est également possible d'y faire des grillades à l'endroit réservé à cet effet.

Il est à relever que depuis le lancement de la location du refuge les réservations sont en augmentation, ce qui démontre que les habitants de la région profitent pleinement de cette belle réalisation. En effet, le budget tablait sur 50 locations et depuis 2 ans nous constatons une base de 90 locations annuelles.

ECOLES

Dans le cadre de l'ASSAGIE, Madame Verardo a eu l'occasion de visiter les locaux de l'Ecole du Chêne d'Aubonne, notamment la cantine scolaire « Le Ballon Bleu », ainsi que la zone appelée « Chœur du Chêne » qui regroupe les classes des tous petits. Il y règne une belle atmosphère grâce aux aménagements et décorations spécifiques à l'âge des enfants. A noter que des affiches créées par les élèves sont accrochées aux murs, avec pour sujet la prévention contre le harcèlement.

Une visite des locaux du nouveau collège de Gimel a également eu lieu lors de l'Inauguration officielle du nouveau bâtiment le Marais III.

Le nouveau Centre des Jeunes d'Aubonne qui a été déplacé du château à la place des bus a été inauguré début novembre 2018. Il est ouvert à nos jeunes d'Allaman et il en va de même pour les centres de Gimel et Etoy.

ASSAGIE

L'Association Intercommunale Scolaire Aubonne, Gimel-Etoy, qui regroupe les communes d'Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Montherod, Saint-Livres, Saubraz, Essertines-sur-Rolle et St-Oyens, fonctionne avec un comité de direction très impliqué et qui continue à œuvrer au mieux pour les intérêts de l'association et des élèves scolarisés. A noter une bonne gestion des locaux et des installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que des transports scolaires, cantines scolaires et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Nos délégués, membres du Conseil général d'Allaman, siégeant lors des conseils intercommunaux de l'ASSAGIE sont toujours Mme Nathalie Robert-Tissot et de M. Daniel Jaquet qui se joignent à Mme Sandrine Verardo, municipale, afin d'y représenter notre commune.

ARASMAC

L'Association Régionale pour l'Action Sociale pour les régions Morges, Aubonne, Cossonay est toujours composée de 62 communes du district de Morges. Elle a pour but d'appliquer les dispositions de la Loi sur l'action sociale vaudoise mises dans les attributions des Associations de Communes, et d'appliquer le règlement sur les Agences d'Assurances Sociales. Elle a aussi comme but optionnel l'accueil de jour des enfants.

L'antenne de l'AAS (Agence d'Assurances sociales) qui se trouvait à Aubonne a été fermée. Notre commune est donc rattachée depuis peu au bureau de l'AAS de MORGES-OUEST. En cas de besoin les demandes se font dorénavant au Centre Social régional, Rue de Couvaloup 10 à Morges.

Concernant l'accueil de jour des enfants, les bureaux de l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants région Morges Aubonne) et de l'AFJ (Accueil Familial de Jour) se trouvent toujours à Morges, à la Rue des Fossés 4.

ROUTES

A ce jour et pour donner suite à l'étude relative à l'assainissement du bruit routier imposé par l'Etat, nous n'avons entrepris aucune démarche. En effet, suite à des discussions avec les services de l'Etat, il a été constaté que les revêtements actuels de la Grand-Rue étaient assez récents et en bon état. L'option de changer les fenêtres du bâtiment administratif serait de ce fait plus appropriée et tout aussi efficace contre les nuisances sonores. Quant aux relevés effectués sur la Route Suisse et ne répondant pas aux futures normes acceptables, la situation sera étudiée en cas d'aménagement d'un nouveau carrefour aux abords de la parcelle Dézaley-Est.

L'entreprise spécialisée que nous avons mandatée afin d'établir un rapport sur la santé de nos routes a constaté un bon état général sur l'ensemble de la commune, toutefois des entretiens réguliers doivent être effectués si nous voulons maintenir cette situation. C'est d'ailleurs ce qui a été entrepris, notamment avec la réfection des banquettes à la Route de la Plage et le colmatage des fissures sur les Routes du Signal et de la Gare.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté les travaux de marquage prévus sur la Route Suisse en traversée de localité n'ont malheureusement pas pu être effectués. Le nécessaire sera fait en 2019 à la belle saison.

Concernant le Parvis de l'Eglise et suite à l'accident qui avait souillé la place, des potelets de protection amovibles ont été disposés à cet endroit le long de la route. Ils peuvent bien entendu être retirés en cas de besoins ou de manifestations.

Pour la bonne marche et le bon entretien des sacs de routes, le pompage et les vidanges nécessaires ont été effectués selon le planning habituel.

Notre radar pédagogique est régulièrement placé aux entrées du village le long de la Route Suisse et nous constatons avec plaisir que lorsqu'il est actif il joue son rôle à merveille, la limitation à 50 km étant du coup respectée.

Travaux de déneigement : malgré la convention qui nous lie à l'Etat pour le déneigement de la traversée du village, le nettoyage et l'entretien des trottoirs et du reste des routes de la commune est une charge très lourde. En effet, pour offrir sécurité et qualité de l'utilisation du domaine public, le nécessaire doit être fait dès l'aube, parfois même le soir ou la nuit. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été décidé de mandater de manière officielle l'entreprise de Monsieur Christian Streit pour effectuer le salage et le déneigement côté Nord de la gare, ceci afin de soulager notre employé communal sur qui reposait l'entier de la tâche. Quant aux chemins privés qui étaient nettoyés à bien plaisir, ceci n'est plus le cas depuis cet hiver. Les mesures de précaution contre d'éventuelles congères ont à nouveau été mises en place le long de la Route du Signal.

Malgré tout le bon soin apporté par notre employé communal au matériel de la commune, certaines dépenses doivent être allouées afin que le tracteur et les machines de voirie restent efficaces.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un contrôle des mâts de l'éclairage public a été effectué sur l'ensemble de la commune, chaque mât a en effet été vérifié afin d'éviter tout accident.

En cas d'ampoules défectueuses, l'entretien se fait régulièrement par la SEFA et nous réitérons nos remerciements envers les personnes qui ont la gentillesse de nous signaler des pannes que nous ne voyons pas systématiquement.

STATIONNEMENT

Le préavis concernant l'aménagement de l'Entrée Nord du Village, comprenant entre autre la création d'une trentaine de places de parc supplémentaires, a été présenté et accepté lors du Conseil général de décembre 2018. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de la réalisation de ce projet qui débutera en 2019. En parallèle, les travaux concernant un règlement de stationnement privilégié établi en collaboration avec la CoParc (anciennement le groupe de travail, nommé par la suite commission de stationnement) ont abouti et ont vu naître le « Règlement de stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ». Ce dernier a été approuvé par le Département des Institutions et de la Sécurité en date du 1^{er} juin 2018. Quant aux temps de stationnement adaptés sur les différents sites, les nouvelles mesures de légalisation de la signalisation routière ont été publiées en octobre et acceptées par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes en date du 29 octobre 2018.

La mise en vente des autorisations de stationnement sous forme de « macarons » est donc possible et aura lieu dès la pose des nouveaux panneaux de signalisation. Ils indiqueront d'une part les nouveaux temps de stationnement autorisés et la mention « Exceptés macarons ». Ainsi, notre nouveau Règlement pourra entrer en vigueur.

Concernant le parking de la Grande Salle, son statut pour l'heure reste inchangé, à savoir en zone bleue. Une nouvelle disposition des places est à l'étude, toutefois l'intention d'installer un horodateur reste d'actualité.

Nous espérons vivement que cette nouvelle réglementation répondra à l'attente de nos citoyens et évitera l'occupation de nos parkings par les pendulaires de la gare.

Le contrôle de nos parkings continue à être effectué de manière régulière, grâce aux Assistants de la Sécurité Publique (ASP).

GARE

Le 5 juin 2018, les CFF ont invité la population à une présentation publique des travaux d'aménagement et de la mise aux normes prévus de la gare. Les travaux suivants ont déjà été effectués : notamment le rehaussement des voies, le prolongement des quais et le démantèlement de la passerelle. Quant à l'installation de la nouvelle passerelle qui n'a malheureusement pas pu être effectuée comme prévu, celle-ci aura lieu en 2019.

Quant à nous, les discussions concernant l'aménagement/déplacement du parc à vélos supprimé lors de l'installation des containers/bureaux, sont toujours en cours, tout comme les pourparlers concernant la création d'un arrêt de bus provisoire du côté Sud de la gare, prévu pour le prolongement de la desserte d'Etoy à Allaman de la ligne de bus 724.

A noter encore que les CFF travaillent également sur la problématique de leurs P+R et la création de WC publics.

DIVERS

Des travaux de refonte de notre site internet ont commencé et la nouvelle mouture sera mise en production en 2019.

SERVICE DU FEU / SDIS ETRAZ-REGION

Le 6 février, le municipal et le syndic se sont rendus au rapport annuel du SDIS Etraz-Région au Concert Hall, à l'Institut Le Rosey à Rolle, manifestation au cours de laquelle le SDIS a énuméré et expliqué toutes les interventions de l'année écoulée.

La Commune d'Allaman s'est engagée à organiser l'Assemblée générale du SDIS sur son terrain le 1^{er} mai 2019, la séance se déroulera à la salle du Four et l'agape à la salle de la Grande Ecole. Nous rappelons également que le municipal en charge du SDIS a pris la vice-présidence du Conseil intercommunal pour la durée de la législature.

La commune accueille régulièrement des équipes du SDIS Etraz-Région qui procèdent à des exercices d'entraînement, notamment au bord du lac. Après l'effort le réconfort... le municipal et l'employé communal s'assurent que ces exercices se terminent sur une bonne note avec un apéritif offert par la commune.

Le contrat de maintenance avec la maison PRIMUS pour l'entretien des extincteurs suit son cours. D'ici peu, tous les extincteurs trop âgés auront été changés.

PROTECTION CIVILE / ORPC DE MORGES

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée dans le district de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay.

Le municipal en charge de la protection civile s'est rendu le 30 janvier à Lonay pour le rapport d'activités de l'ORPC, soirée suivie d'un repas. Le 16 mai le municipal se rendra à St-Prex dans les locaux de l'ORPC pour participer à l'Assemblée générale.

FORETS – DOMAINES ET PARCS

Les plantations effectuées dans la zone forêt du bord du lac, situées entre la station de pompage (STAP) et le parking, font toujours l'objet d'une surveillance régulière par le garde forestier. Nous devons aménager une barrière plus grande afin que les chiens ne puissent plus entrer dans la zone de captage.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le plan de gestion de la zone forestière du bord du lac, celui-ci étant encore à l'étude auprès des services cantonaux. Finalement, par cet état de fait, les promeneurs ont toujours le loisir de fréquenter les sentiers menant à l'embouchure de l'Aubonne.

Concernant le Groupement Forestier de la Saubrette, M. François Martignier est toujours le référent pour la commune. A noter que le Groupement Forestier du Signal reste actif jusqu'à ce qu'une décision du Canton relative à la TVA soit rendue, cette décision devrait être prise en 2019.

Suite à plusieurs tempêtes en 2018, et malgré l'interdiction d'intervention dans les forêts protégées, nous avons dû ordonner plusieurs abattages d'arbres afin de sécuriser le Chemin des Ânes allant jusqu'au port des Batiaux.

Le municipal en charge des forêts, des municipaux de la commune d'Aubonne et des collaborateurs de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) se sont rencontrés à différentes reprises pour parler de la renaturation de l'Armary, située sur la parcelle appartenant au Domaine de la Pêcherie. Un bureau spécialisé dans ce genre de travaux a été mandaté pour établir un projet dont la concrétisation se déroulera en 2019-2020.

Notre commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides dits dangereux pour l'environnement et la santé, raison pour laquelle l'entretien du préau a fait l'objet d'une tonte d'herbe adaptée.

PLAGE – CAMPING

La zone plage de notre commune bénéficie d'un agréable ombrage naturel, elle est agrémentée d'une douche, de sanitaires, ainsi que d'un radeau mis à l'eau tous les printemps.

Ce lieu est toujours très prisé et remporte un vif succès auprès des familles et des amoureux de la nature qui apprécient la préservation et le naturel du site.

Nous avons eu l'opportunité de pouvoir acquérir quatre tables en bois demi-rond et avons pris la décision d'en installer deux en bordure du port à sec, et deux sur la pelouse bordant le lac devant la place où se déroule la fête du 31 juillet. Dans le même temps, nous avons profité de retirer la rampe de mise à l'eau qui devenait dangereuse à cause de la rouille.

Dans un souci du maintien de la propreté ainsi que pour éviter des feux sauvages en été, la Municipalité prospecte afin d'installer des grills fixes à différents endroits et notamment à proximité des tables déjà installées.

CIMETIERE

Une nouvelle politique écologique pour l'entretien du cimetière a été mise en place, différents écriteaux à l'entrée du cimetière expliquent cette pratique.

VERGER COMMUNAL

Le verger communal est composé d'arbres fruitiers, notamment de cerisiers de différentes essences. Il est entretenu chaque année afin d'offrir de beaux fruits. Arrivés à maturité, les fruits sont à disposition de la population et peuvent être consommés sur place ou ramassés.

Suite à l'abattage d'arbres chez certains propriétaires, dont la commune d'Allaman, la compensation d'arbres requise par le Règlement communal s'est faite au verger communal. Cinq arbres de différentes essences, tels que poiriers et pruniers, ont été replantés à fin 2016 afin d'offrir une plus grande variété de fruits à cueillir.

Le municipal en charge du verger et l'employé communal rencontreront un pépiniériste dans le but d'améliorer la gestion des vieux arbres et de créer un tournus d'abattage et plantation de jeunes arbres.

VIGNES

La commune a le privilège de posséder des parcelles de vigne totalisant env. 2700 m². Elles sont gérées par Messieurs Jean-Luc Reymond qui s'occupe de la viticulture, et Gérard Vontobel, chargé de la vinification et de la mise en bouteille pour le compte de la commune.

Cette vigne est actuellement cultivée selon les principes de la production intégrée. Les vignes de cépages rouges Gamaret et Garanoir sont maintenant âgées de 28 ans. Une partie de la récolte sert à la Réserve communale de vin blanc et rouge, l'autre partie étant vendue sous forme de moût à la Cave de Mt-Féchy.

Cette année, nous avons décidé d'innover lors de notre vente traditionnelle de la Réserve communale, en invitant la population à une « vente à quai » au Contrôle des habitants. Chaque citoyens d'Allaman a ainsi pu venir directement chercher son vin et s'est vu offrir un verre gravé avec l'écusson de la commune et le millésime. De plus, nous avons mis en vente des verres gravés avec l'écusson allamanais, mais sans millésime.

Nous avons également donné à la population la possibilité d'acheter le vin en carton de 6 bouteilles ainsi que par demi-bouteilles.

PORT DE LA PECHERIE

Le municipal en charge du port, en collaboration avec la municipale en charge des constructions, vont se pencher sur un nouvel aménagement du port à sec, car le peuplier situé au centre du port devra être abattu pour des raisons de sécurité. D'autre part de nombreux usagers se plaignent de ne pas pouvoir manœuvrer leur bateau, raisons pour lesquelles un nouveau règlement ainsi qu'un nouveau plan des places seront établis prochainement.

A noter que les nouvelles places de port seront attribuées en priorité aux habitants de la commune d'Allaman.

EGLISE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est notre employé communal, M. Jean-David Piguet, qui s'occupe de la maintenance.

D'autre part, la sonorisation a été améliorée par l'acquisition d'un nouveau micro et de deux enceintes qui servent lors de manifestations bien fréquentées.

Le municipal en charge de l'église ainsi que la municipale en charge des bâtiments travaillent sur un projet ayant pour but le changement du chauffage de l'église.

TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME

Marcela Martin

POLICE DES CONSTRUCTIONS

3 permis de construire ont été délivrés en 2018 :

- 1/2018 : Mme Josette Wannaz – Parcelle N° 360 – Démolition partielle d'une villa individuelle et reconstruction d'une villa jumelle. Démolition d'un garage.
- 2/2018 : IKEA Centres Switzerland SA – Parcelle N° 88 – Modification partielle de la façade Nord et réaménagement du rez-de-chaussée.
- 3/2018 : (29684) Ville de Lausanne – Transformations intérieures et aménagement d'une terrasse.

Aucun permis d'habiter ou d'utiliser n'a été octroyé en 2018, divers dossiers étant en cours de finalisation.

SERVICE TECHNIQUE

Suite à la dénonciation du contrat avec Masotti Associés SA (MASA), une nouvelle collaboration a été établie avec le Service Technique Intercommunal STI basé à Gland.

PPA DEZALEY EST

Construction de petits immeubles résidentiels et d'un bâtiment avec places de parc.

Plusieurs demandes ont été formulées auprès des architectes des propriétaires afin de faire modifier le projet et le rendre conforme au PPA. Une nouvelle mise à l'enquête devra être effectuée. Affaire à suivre.

BATIMENTS COMMUNAUX

VILLA « IKEA » (Route de la Gare)

Négociation en vue de l'acquisition d'une villa appartenant à IKEA et se situant dans la zone constructible de Littoral parc à proximité du hangar TERRY, en vue d'un projet futur.

L'acquisition de ce bien a été conclue par la signature définitive de l'acte de vente le 18 juin 2018.

BÂTIMENT ABRITANT LA SALLE DU FOUR

Suite la demande du SIDERE, une nouvelle introduction d'eau sous pression a été effectuée depuis la route avec la pose d'un compteur.

- Réfection des canalisations avec mise en séparatif des eaux claires et usées,
- Désaffectation et évacuation de l'ancienne citerne à mazout enterrée et reposant sur la conduite unitaire,
- Réfection du local WC suite aux travaux de conduites.

BÂTIMENT CHANTEMUIDS

Suite aux infiltrations d'eau au rez-de-chaussée, l'étanchéité a été refaite avec une nouvelle évacuation des eaux de surface dans les eaux claires, ainsi que la pose d'un nouveau revêtement sur étanchéité.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

CONTROLES OIBT

Un contrôle des installations électriques de tous les bâtiments communaux (obligatoire tous les 10 ans) a été effectué. Les travaux pour rendre les installations conformes ont été achevés.

PROTECTION INCENDIE

Suite aux nouvelles normes fixées par l'ECA, une visite avec un spécialiste a été effectuée au Café-Restaurant de la Gare (propriété de la commune). Un rapport a été établi et les travaux de mise en conformité seront effectués en 2019.

ECONOMIE D'ENERGIE

Suite aux directives du Canton en vue d'économie d'énergie, la commune a entrepris les démarches suivantes :

- **Bilan thermique** : visite par un ingénieur thermicien de tous les bâtiments communaux afin d'établir un bilan thermique avec travaux d'assainissements par ordre d'urgence,
- **Grande Salle** : remplacement de tous les luminaires par un modèle hyper-économique à LED (fournisseur REGENT),
- **Bâtiment communal et appartement de fonction** : demande de devis pour le remplacement de toutes les fenêtres (les travaux seront exécutés en 2019),
- **Eglise** : une étude pour le remplacement du chauffage actuel défectueux a été demandée en y incluant également la possibilité de chauffer le bâtiment communal par le biais d'une source d'énergie plus économique. Les travaux seront entrepris en 2019.

LAT (loi sur l'aménagement du territoire)

Une séance d'information destinée à toutes les communes vaudoises a été organisée le 4 septembre 2018 par le Chef du Service du Développement Territorial (SDT) Monsieur Pierre Imhof, afin de préciser la direction à prendre pour l'établissement des nouveaux plans d'affectations.

A noter que la révision du PGA est toujours en cours. Un nouveau mandataire sera désigné prochainement pour reprendre le dossier.

LITTORAL PARC

La collaboration avec les communes d'Etoy, d'Aubonne, de St-Prex et les services de l'Etat de Vaud pour la modification du plan en vigueur n'a toujours pas abouti à une proposition satisfaisante, et ce malgré 6 séances supplémentaires en 2018. Affaire à suivre.

SERVICES INDUSTRIELS

Dominique Streit

EPURATION DES EAUX USEES

Notre Station d'épuration fonctionne bien, mais malheureusement la vétusté de l'installation ne nous permet pas de respecter les normes en vigueur.

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) nous informe régulièrement du résultat des analyses, avec parfois des dépassements de certaines concentrations. Nous avons dû changer du matériel défectueux cette l'année, notamment la pompe relais.

Monsieur Jérôme Celeschi engagé par L'AIEE de Perroy s'occupe de la STEP d'Allaman.

Dans le cadre du plan cantonal sur le traitement des micropolluants, nous rappelons le projet en cours avec le regroupement de 20 communes comprenant 9 STEP existantes et situées entre Rolle et St-Prex.

Nous rappelons également la taxe annuelle de Fr. 9.- par habitant sur les micropolluants, et ce depuis 2016 jusqu'en 2040. Cette taxe servira à cofinancer les projets de STEP compatibles avec la nouvelle loi sur le traitement des eaux usées.

DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE FECHY

L'entreprise Henny gère la déchèterie intercommunale de Féchy. Nous participons au Comité de l'Entente intercommunale de la déchèterie comprenant les communes de Bougy-Villars, Féchy, Perroy et Allaman. Le Comité se retrouve quatre fois par an pour discuter des affaires courantes et des projets. Nous sommes convaincus que l'organisation physique du lieu de récolte des déchets doit être repensée.

Nous collaborons avec l'entreprise Jaccoud Transports SA, propriétaire des lieux, et BeReCycling, opérateur de l'activité et sous mandat. Nous avons demandé une réorganisation de l'espace pour un usage plus pratique et moins dangereux lors des déplacements de véhicules. Ce projet est toujours à l'étude et il n'y a pas eu de changement en 2018.

Le propriétaire du site, Monsieur Jean-Michel Trottet, a demandé un permis de construire en avril dans le but d'ajouter un hangar dans cet espace. Cette nouvelle construction servira au tri des matières plastiques. La mise à l'enquête a retardé notre réflexion sur le déploiement d'une nouvelle déchèterie.

Le comité de l'Entente continue à se réunir régulièrement pour suivre l'évolution du concept proposé par l'entreprise BeRecycling et formule également des propositions constructives.

En mars, l'Entente intercommunale a organisé une réunion avec les syndicats et des municipaux des 4 communes pour une réflexion commune sur l'avenir de la déchèterie.

ECOPOINTS VILLIGER

En 2018, les habitants de la commune ont ouvert 10413 (9876 en 2017) fois les goulottes des écopoints avec leur carte. La taxe de Fr. 2.- par ouverture a rapporté Fr. 20'826.- (Fr. 19'752.- en 2017). La société Henny chargée du transport et la SADEC pour l'incinération des sacs nous ont facturés Fr. 22'277.- (Fr. 22'702.- en 2017) pour le chargement et l'incinération des ordures ménagères. La différence entre la facture et l'encaissement de la taxe est de Fr. 1'451.- (Fr. 2'950.- en 2017) en défaveur de la commune.

L'entretien des écopoints coûte en moyenne Fr. 5'000.- par an, soit Fr. 7'930.- (Fr. 2'907.- en 2017). Pour couvrir ces frais nous devrions augmenter la taxe d'ouverture de Fr. 0.50, ce qui ramènerait le prix de l'ouverture à Fr. 2.50 au lieu de Fr. 2.-.

Suite à la demande de plusieurs usagers de la commune et à diverses réflexions au sein de la municipalité, nous pencherions pour la solution de rejoindre le concept harmonisé de la taxe au sac en 2019. Ce concept est géré par la SADEC dont nous sommes membre, le siège de l'organisation se situe à Gland.

Ce changement entrainera la modification de quelques points de notre règlement, notamment l'ajout des sacs de 17l, 60l et 110l en plus des sacs de 35l déjà intégrés dans le règlement en vigueur. Nous passerons un contrat avec la SADEC pour rejoindre le concept harmonisé des sacs taxés en 2019.

SIDERE (Service Intercommunal des Eaux de Rolle et environs)

La Commune participe étroitement aux activités du SIDERE. M. Dominique Streit, municipal, participe mensuellement à la séance du Comité de Direction. M. Michel Martin est le Vice-Président de l'Assemblée Intercommunale et M. Jacques Cauderay est son suppléant.

En 2018 des travaux importants ont continué dans la zone Ouest de Rolle avec la réfection des conduites pression. Le réservoir Ouest situé sur la commune de Bursins étant terminé, nous pouvons poursuivre le chantier sur l'axe Est de Rolle pour se terminer dans la zone d'Allaman.

Le bâtiment administratif et d'exploitation acheté à Perroy et mis en fonction en septembre 2017 a été inauguré en 2018. Monsieur Cédric Echenard, élu au Grand Conseil Vaudois, cède sa place à la Vice-Présidente, Madame Joëlle Sala-Ramuz élue Présidente.

CIPEL – OSPAR

La CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) participe à une étude internationale sur les déchets présents sur les plages d'eau douce.

L'association Sol à Tous de Nyon procède au ramassage des détritiques sur la plage d'Allaman. L'association procède 4 fois par an (1 fois par saison) à une prise d'échantillons. L'étude se base sur un protocole appelé OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin). Sur une longueur de plage de 100 m, tous les déchets visibles sont ramassés puis catégorisés avec précision.

En 2018 la commune d'Allaman a participé à 4 sorties qui ont fait l'objet d'un compte rendu. (11 sorties sur les 16 prévues ont été effectuées.) A noter que le procédé de ramassage et de comptage est identique sur chaque site choisi en Europe.

ENERGIES RENOUVELABLES

Une subvention de 500.- a été accordée pour l'achat d'un vélo électrique.

	Budget 2018		Comptes au 31.12.2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
RECAPITULATION				
Administration générale	415'160.00	8'500.00	417'361.10	13'660.00
Finances	602'222.00	1'975'206.00	777'906.80	2'768'647.16
Domaines et bâtiments	267'055.00	286'310.00	206'167.24	280'037.35
Travaux	569'500.00	362'000.00	489'530.93	306'893.96
Instruction publique et cultes	260'521.00	-	238'214.70	-
Police	105'037.00	37'189.00	106'241.05	38'672.70
Sécurité sociale	648'268.00	-	992'463.30	-
Totaux	2'867'763.00	2'669'205.00	3'227'885.12	3'407'911.17
Excédent dépenses Budget / recettes Cptes		198'558.00		(180'026.05)

Commentaires sur les comptes 2018

Administration générale

- Compte 101.300.1

Augmentation de CHF 1'760.00 en raison des séances avec les commissions et en rapport avec les conseils généraux des 01.10. et 10.12.2018.

- Compte 102.300.1

Augmentation de CHF 6'285.00 qui est réellement de CHF 4'955.00, voir compte 102.439.0 recettes par les jetons de présence des municipaux aux différents Codir. Augmentation due à la gestion des différents projets et aussi en rapport avec les conseils généraux des 01.10. et 10.12.2018.

- Compte 102.306.1

Augmentation de CHF 854.00 en raison des nombreuses séances externes et des frais de déplacement.

- Compte 110.301.1

Augmentation de CHF 3'514.00, paiement des heures supplémentaires à notre greffière en regard des travaux sur les anciens dossiers de constructions, y compris l'archivage. Imputation faite dans les comptes 110.490.0 et 420.390.0 sur l'Urbanisme.

- Compte 110.318.0

Augmentation de CHF 6'331.00 en raison de l'exercice RH fait avec l'entreprise MoveUp et la municipalité, pour les employés de notre commune.

- Compte 140.317.0

Augmentation de CHF 2'992.00 en raison des diverses manifestations organisées en 2018.

Finances

- **Compte 210.400.1**
Augmentation de l'impôt sur le revenu de CHF 73'875.00 par rapport aux comptes 2017. Avec 434 habitants, revenus importants pour notre commune.
- **Compte 210.400.2**
Augmentation de l'impôt sur la fortune de CHF 47'041.00 par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 210.400.3**
Augmentation de l'impôt à la source de CHF 42'286.00 par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 210.401.1**
Diminution de CHF 71'163.00 de l'encaissement des impôts s/bénéfice net des personnes morales par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 210.402.0**
Augmentation de CHF 6'052.00 des impôts fonciers par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 210.404.0**
Augmentation de CHF 113'300.00 des Droits de mutations par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 210.405.0**
Augmentation de CHF 152'345.00 des impôts sur les successions et donations par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 210.441.1**
Gains immobiliers de CHF 231'824.00 qui représentent une recette extraordinaire dans l'exercice 2018. A noter que CHF 115'912.00 sont provisionnés en charges sociales dans le compte 720.351.5.
- **Compte 210.441.2**
Augmentation de CHF 17'682.00 des impôts sur les frontaliers par rapport aux comptes 2017.
- **Compte 230.330.3**
Au vu du résultat extraordinaire en 2018, nous profitons pour procéder à des amortissements du patrimoine financier soit CHF 12'650.00.
- **Compte 230.331.2**
Au vu du résultat extraordinaire en 2018, nous profitons pour procéder à des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif, soit CHF 57'842.00 par rapport au budget 2018.

Domaines et bâtiments

- **Compte 310.314.7**
Les travaux du hangar à bateaux, enlèvement des rails à l'eau et cabane de la plage ont été effectués et sont en dessous du budget de CHF 5'978.00.
- **Compte 351.314.1**
Augmentation de CHF 3'222.00 par rapport au budget en raison du Contrôle OIBT et pause d'un tableau électrique au Bâtiment de l'Eglise.
- **Compte 352.314.1**
Augmentation de CHF 3'722.00 par rapport au budget en raison du Contrôle OIBT à la Salle du Four.
- **Compte 353.314.1**
Les travaux ont été effectués au bâtiment administratif dont la verrière. Le compte est bien en dessous du budget en raison de l'abandon des travaux trop élevés sur les fontaines.
- **Compte 354.314.1**
Augmentation de CHF 2'551.00 par rapport au budget en raison du Contrôle OIBT au Café de la Gare.
- **Compte 355.314.1**
Augmentation de CHF 7'136.00 par rapport au budget en raison du Contrôle OIBT et le changement de l'éclairage de la Grande Salle de la Gare.
- **Compte 357.314.1**
Les travaux ont été effectués dont la mise en sécurité de la terrasse. Le compte est bien en dessous du budget alloué.

- **Compte 360.423.1**

La location de la maison de la Gare IKEA n'a commencé qu'à partir du 01.07.2018, date à laquelle la commune est devenue propriétaire du bienfonds. Raison pour laquelle nous avons encaissé les loyers sur 6 mois soit la moitié du budget.

Travaux

- **Compte 430.312.3**

Les travaux de maintenance de l'éclairage public ont été exécutés et le compte est bien en dessous du budget.

- **Compte 430.314.3**

En raison du décalage du projet Entrée Nord du Village et l'application du règlement de stationnement, le changement des panneaux de stationnement interviendra en 2019. Et, c'est la raison pour laquelle le compte est bien en dessous du budget.

- **Compte 430.480.0**

Du fait de l'application du règlement de stationnement et de l'équipement des panneaux en 2019, le prélèvement sur le fonds de réserve est adapté et diminution des CHF 40'000.00 prévus.

- **Compte 440.314.5**

Augmentation de CHF 3'304.00 par rapport au budget en raison du Contrôle OIBT et de l'abattage d'arbres.

- **Compte 460.312.3**

Augmentation de CHF 2'345.00 par rapport au budget en raison du Contrôle OIBT de la STEP.

- **Compte 460.314.4**

Augmentation de CHF 15'590.00 en raison de travaux de remise en état de notre STEP.

- **Compte 460.315.4**

Augmentation de CHF 6'234.00 en raison de l'entretien de machines et matériel.

- **Compte 460.434.2**

Avons perçu les taxes qui sont identiques au budget fixé. Diminution de CHF 21'000.00 sur le compte en raison de la perception de taxes indues pendant la période 2007 à 2017 et remboursement sur les comptes 2018.

Instruction publique et cultes

- **Compte 510.352.2**

Diminution de CHF 23'316.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une diminution des élèves fréquentant l'école primaire.

- **Compte 520.352.2**

Augmentation de CHF 2'804.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une augmentation des enfants fréquentant l'école secondaire.

- Globalement pour les **Comptes 510.352.2 et 520.352.2**, on constate une diminution de notre participation au groupement scolaire en raison de la baisse du nombre d'élèves.

Police

- **Compte 600.351.0**

Augmentation de CHF 2'064.00 de la facture Police 2000.

- **Compte 600.437.0**

Augmentation du produit des contraventions de CHF 2'027.00 par rapport au budget, ce qui laisse tous frais déduits CHF 7'967.00 de bénéfice à la commune.

Sécurité sociale

- Compte 710.352.0

Diminution de CHF 8'701.00, ceci en relation avec le nombre d'enfants qui dans l'AJEMA et les structures d'accueil scolaires et parascolaires bénéficient de prestations. La diminution du nombre d'élèves réduit notre facture finale.

- Compte 720.351.5

Augmentation de CHF 355'056.00 soit le montant de la provision sur les charges sociales (gain immobilier extraordinaire etc... provenant de nos résultats 2018) qui sera facturée en 2019.

Administration générale et relations institutionnelles

Durant 2018, la Municipalité a été présente à de multiples réunions, notamment :

Participation aux 2 réunions bisannuelles des Syndics du District de Morges. Réunions au cours desquelles des informations utiles au bon fonctionnement des communes sont transmises.

Participation à de nombreuses séances organisées par l'Association Régionale de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) sur les différents thèmes du moment avec des intervenants de qualité. Il est à relever que le sujet de la nouvelle LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), respectivement LATC sur le plan cantonal, a demandé un suivi par le biais de nombreuses séances afin de donner des explications générales et d'identifier les conséquences pour notre commune. L'application dans le détail n'est pas encore entièrement arrêtée. Ceci a une conséquence sur notre PGA qui doit être adapté en relation avec la LAT.

Nous avons aussi répondu présents aux différentes séances de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Avec la municipale des constructions, nous avons une présence permanente au sein du comité du Littoral Parc. Ceci est très important dans le contexte actuel au vu du nouveau règlement du Littoral Parc qui n'est pas encore en vigueur et compte tenu des projets sur le territoire de notre commune.

La préposée au Contrôle des Habitants est la personne qui émettra en 2019 les nouveaux macarons de stationnement sur notre commune. C'est aussi la même personne qui procédera le moment venu au renouvellement des macarons.

Nous avons, avec l'appui d'une société spécialisée, lancé en 2018 l'opération MoveUp qui vise à mettre en place un règlement du personnel communal, à établir des contrats de travail, une table des salaires avec une politique salariale de notre commune selon la fonction et les cahiers des charges. La première opération s'est déroulée lors d'entretiens personnels qui ont été organisés par MoveUp avec les employés de la commune. Ensuite un compte rendu a été transmis par l'entreprise à la Municipalité avec les éléments constatés. Une séance plénière avec toutes les parties engagées a permis d'échanger les impressions de cet exercice et les mesures à prendre. La Municipalité a déjà avancé en 2018 avec la mise en place du règlement et reviendra en 2019 et en temps opportun avec les éléments à présenter au Conseil général.

Durant l'année 2018 et en vue du Conseil général du 1^{er} octobre 2018, nos relations avec le bureau du Conseil général ne se sont pas déroulées comme les autres années. Nous n'avons pas eu la commission adéquate dans les délais ce qui a eu pour conséquence de repousser la présentation des préavis au Conseil général du 10 décembre 2018.

Entre les 2 conseils généraux, une séance de travail avec le Président du Conseil général, la Secrétaire, la Vice-Syndique, le Syndic et sous le contrôle de Madame La Préfète a été nécessaire pour clarifier les compétences et le fonctionnement de toutes les parties concernées. D'ailleurs depuis cette séance, c'est la Secrétaire du Conseil général qui convoque les commissions avec les préavis en question.

La Secrétaire du Conseil a accepté spontanément cette nouvelle tâche en plus de l'élaboration des PV et de l'envoi des convocations et préavis aux conseillers(ères). Cet évènement n'est pas sans conséquence financière en 2018 pour toutes les parties. La Municipalité, les Commissions, la Secrétaire du Conseil général ont du faire -2- fois le travail en vue du Conseil général du 10 décembre 2018. L'avancée du projet de l'Entrée Nord du Village et de la politique de stationnement sont ainsi repoussés en 2019.

Avec l'appui de notre Boursier communal, M. Francesco Montoro, et de Mme Katia Lambert (comptable), nous avons bien en mains le contrôle des préavis en cours. Ceux-ci font l'objet d'un suivi sous forme de tableaux de bord permettant de connaître la situation en tout temps.

Avec les communes voisines, nous gardons un bon contact tant au niveau des syndicats que des municipalités dans le but de pouvoir profiter des synergies entre communes ; pour exemple, que ce soit par rapport aux machines de voirie ou tout simplement la location du refuge intercommunal.

Rapport de gestion 2018

CONCLUSIONS DU SYNDIC

Nous terminons l'exercice 2018 avec un excédent de recettes de CHF 180'026.00. Ceci en raison du gain immobilier extraordinaire qui nous permet d'amortir de façon conséquente notre patrimoine administratif, mais aussi d'obtenir un résultat positif sur cet exercice. Il faut aussi relever que les entrées fiscales sont marquées par une augmentation, ce qui permet de garantir les dépenses courantes de la commune.

Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui sont engagées au profit de notre commune, tout d'abord la municipalité, l'équipe du bureau et de la voirie, le bureau du conseil, les commissions, les conseillers et conseillères, la bourse et autres intervenants avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion 2018, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 1/2019,**
- **Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

DECIDE

1. **d'accepter les comptes de l'exercice 2018 avec un excédent de recettes de CHF 180'026.00**
2. **d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.**

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis N° 1/2019 délibéré et adopté en séance de Municipalité le 29 avril 2019, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 17 juin 2019.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Patrick Guex




La Secrétaire
Murielle Gilly

Annexes : Bilan et Comptes 2018 faisant partie intégrante du présent préavis